

Le Département en actions.

Michel Pélieu, Président du Département des Hautes-Pyrénées a réuni le 6 juin dernier les membres de la Commission permanente. Lors de cette réunion, la Commission permanente a adopté une série de mesures relatives aux compétences qui lui sont déléguées par l'Assemblée départementale. Zoom sur certaines d'entre elles...



hautespyrenees.fr



**HAUTES-
PYRÉNÉES**
LE DÉPARTEMENT

graham.ellul@ha-py.fr





Fonds d'aménagement rural.

Lors du vote du budget 2025, l'Assemblée départementale a voté l'attribution d'une dotation de 7,96 M€ au titre du Fonds d'Aménagement Rural (FAR). Ce dispositif permet aux communes de moins de 2 000 habitants de financer une partie de leurs travaux d'aménagement.

Canton de Vic-en-Bigorre

Les communes du canton de Vic-en-Bigorre bénéficient du FAR à hauteur de 390 000 € dont, à titre d'exemple :

- 29 980 € à la commune d'Andrest pour la rénovation de la salle polyvalente,
- 25 000 € à la commune de Pujo pour la création d'un local associatif,
- 27 000 € à la commune de Tarasteix pour la création d'un parking à la salle des fêtes.

Canton de Lourdes 1

Les communes du canton de Lourdes 1 bénéficient du FAR à hauteur de 254 000 € dont, à titre d'exemple :

- 22 500 € à la commune d'Aspin-en-Lavedan pour des travaux de réseaux humides et d'aménagement du centre-bourg,
- 22 500 € à la commune de Barlest pour la création, réfection des voiries et mise en sécurité de la carrière de Gypse,
- 18 856 € à la commune de Viger pour des travaux de voirie, d'accessibilité à l'église et sur les bâtiments communaux.

Canton de la Vallée de la Barousse

Les communes du canton de la Vallée de la Barousse bénéficient du FAR à hauteur de 846 000 € dont, à titre d'exemple :

- 22 500 € à la commune de Campistrous pour des travaux d'aménagement de l'ancienne école en logement,
- 15 050 € à la commune de Clarens pour l'aménagement du parking dans le cœur du village,
- 22 500 € à la commune de Tibiran-Jaunac pour l'enfouissement de réseaux.

Canton de la Vallée des Gaves

Les communes du canton de la Vallée des Gaves bénéficient du FAR à hauteur de 847 000 € dont, à titre d'exemple :

- 22 500 € à la commune de Beaucens pour la rénovation énergétique des logements communaux,
- 22 500 € à la commune de Bun pour l'aménagement de la cour de l'ancienne école,
- 22 500 € à la commune d'Uz pour l'aménagement d'une clôture sur un terrain communal.

Canton de Neste Aure Louron

Les communes du canton de Neste Aure Louron bénéficient du FAR à hauteur de 1 M€ dont, à titre d'exemple :

- 4 400 € à la commune de Bareilles pour la rénovation des peintures murales de l'église de Pouy,
- 22 500 € à la commune d'Escala pour la réfection des toitures de la mairie et de la salle des fêtes,
- 18 061 € à la commune d'Estensan pour le confortement du Chemin du Quartier.

Canton de Bordères-sur-l'Echez

Les communes du canton de Bordères-sur-l'Echez bénéficient du FAR à hauteur de 113 000 € dont, à titre d'exemple :

- 50 000 € à la commune de Bazet pour l'extension de l'école maternelle Paul Fort,
- 22 500 € à la commune de Bours pour la réalisation d'un parking et la réfection des trottoirs rue de La hitte
- 20 250 € à la commune de Chis pour la mise en accessibilité PMR des sanitaires et du bar de la salle des fêtes.

Canton des Coteaux

Les communes du canton des Coteaux bénéficient du FAR à hauteur de 1,3 M€ dont, à titre d'exemple :

- 17 130 € à la commune de Bonnefont pour des travaux de chauffage aux deux églises et au logement communal,
- 31 000 € à la commune de Cabanac pour la réhabilitation de la maison communale,
- 25 000 € à la commune d'Estampures pour la rénovation de la salle multi-activités.

Solidarités territoriales.

Développement territorial

Le Département participe à la dynamisation du territoire grâce à plusieurs appels à projets lancés tout au long de l'année.

- Lors du dernier examen de dossiers, **60 000 € ont été attribués à la commune de Mascaras pour participer au financement de son projet de construction d'une micro-crèche.**

Fonds Spécifique Ecoles (F.S.E.)

La commune de Bazet a bénéficié d'un appui de **100 000 € pour l'extension de l'école maternelle Paul Fort** au titre du FSE.



Solidarités sociales.

Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)

Le Département renouvelle sa convention avec la Mission Locale relative à la gestion du Fonds d'Aide aux Jeunes, destiné à aider financièrement les jeunes de 18 à 25 ans qui connaissent des difficultés d'insertion professionnelle ou sociale.

Pour 2025, le Département contribue à hauteur de 100 000 € au FAJ.



Action culturelle : attribution des aides 2025.

En 2025, 953 000 € sont dédiés au soutien des structures porteuses de manifestations à caractère culturel. A titre d'exemple :

Actions culturelles transversales

- 125 000 € pour le fonctionnement du **Parvis** à Tarbes,
- 57 000 € pour la **Ligue de l'Enseignement** - Fédération Hautes-Pyrénées,
- 2 500 € pour l'association **Fréquence Luz**.

Scènes départementales

- 21 000 € à la mairie de Saint-Laurent-de-Neste pour la programmation culturelle de **la Maison du Savoir**,
- 9 000 € à la ville de Tarbes pour le fonctionnement du **Pari**,
- 11 000 € à l'association La Coustete pour la programmation du **Lalano** (Lalanne-Trie).

Festivals

- 15 000 € à Tarbes animations pour la 29e édition du festival **Equestria** au Haras de Tarbes (22 - 27 juillet 2025),
- 12 500 € à l'association Piano Pic pour l'organisation du festival **Piano Pic** à Bagnères de Bigorre (15 - 26 juillet 2025),
- 50 000 € à l'association Musiques et Solidarités en Hautes-Pyrénées pour la 5e édition de **L'Offrande Musicale** (29 juin - 11 juillet 2025).

Enseignement de la musique

- 52 000 € pour le fonctionnement des **écoles de musique** du département,
- 117 000 € pour le fonctionnement du **Réseau des enseignements artistiques** (dont le Conservatoire à rayonnement départemental Henri Duparc),
- 17 000 € pour le fonctionnement de **l'Ensemble instrumental Tarbes Hautes-Pyrénées**.

Littérature

- 14 000 € pour la 5e édition du Festival littéraire et culturel **Le Murmure du Monde** (11 -15 juin 2025),
- 10 000 € à l'association **Livres en Bigorre** à Tournay,
- 2 500 € à l'association Binaros pour l'organisation du **16e Salon du Livre Pyrénéen** à Bagnères-de-Bigorre (4 & 5 octobre 2025).

Histoire et Patrimoine

- 34 900 € pour l'occupation et l'animation de l'**Abbaye de St-Sever-de-Rustan**
- 5 000 € pour l'organisation du voyage des lauréats du "**Concours national de la Résistance et de la Déportation**".
- 5 000 € pour le fonctionnement de l'association **Patrimoine des Hautes-Pyrénées** (Bonnemazon).

Culture occitane et Territoires

- 62 100 € à l'association "Parlem" Caminaires (Laloubère) pour **l'initiation à l'occitan en milieu scolaire**,
- 19 500 € pour le fonctionnement de la **Fédération départementale des Calandretas**,
- 7 800 € à l'association *Eths Plantagulhes* pour l'organisation de la **Hesteyade** de Bigorre (11 - 13 mars 2025).

